

COMMUNE DE LABBEVILLE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°7  
\*\*\*\*\*

Le Maire et le Conseil Municipal vous adressent leurs voeux les plus sincères et vous invitent (petits et grands) à fêter la nouvelle année autour d'une galette

samedi 11 janvier 1997 à 17 heures  
(dans le préau de l'école)

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette fête.

INFORMATIONS DIVERSES

\* Affaires scolaires

L'école maternelle étant menacée d'une fermeture de classe, tous les parents dont les enfants sont nés en 1994, 1995, 1993 doivent impérativement se faire connaître en mairie avant le 31 décembre 1996.

\* Décorations de Noël

Plusieurs maisons commencent à donner un air de fête à notre village continuons dans ce sens...

\* Rectification du code "99" personnes rapatriées nées en Algérie avant 03.07.1962

Toute personne désirant la rectification du code "99" (lieu de naissance) sur sa carte électorale et dans le répertoire national d'identification des personnes physiques peut se présenter en mairie afin de retirer un formulaire.

\* Horaires d'ouverture de la Mairie

Durant la période des fêtes de fin d'année (du 23 décembre au 5 janvier 97)  
La Mairie sera ouverte :

Lundi et Mardi de 9 H 30 à 12 H 30  
Jeudi de 14 H à 17 H 00

\* Inscriptions sur liste électorale

La date limite d'inscription sur la liste électorale étant le 31 décembre 1996, vous pourrez retirer un formulaire d'inscription, le mardi 31 décembre 1996 jusqu'à 17 H. en vous adressant au 11 rue du Mesnil chez Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal est ouvert à toutes suggestions  
N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos critiques...



OBJET : Carnet de santé

### MAINTENANT VOTRE SANTE A UNE MEMOIRE

Vous venez de recevoir votre carnet de santé. Celui-ci est personnel, confidentiel et obligatoire.

. *Personnel*, il permettra à chacun de conserver la trace de son passé médical,

. *Confidentiel*, car il ne porte ni votre nom, ni votre adresse. Seul figure votre numéro de Sécurité sociale et aucune mention ne pourra y être apposée sans votre accord.

. *Obligatoire*, pour tout assuré ou bénéficiaire de plus de 16 ans.

Votre carnet de santé est la mémoire de votre santé.

Il vous permet d'être mieux soigné et d'être mieux suivi par votre médecin.

Pour tout renseignement que vous souhaiteriez obtenir, un numéro de téléphone est à votre disposition.

08.36.67.47.00

La Caisse d'assurance maladie  
du Val d'Oise